

Bien planifier le décaissement à la retraite, c'est très important

Le Journal de Québec · 19 oct. 2023 · 36 · emmanuelle.gril@quebecomedia.com

La phase de décaissement est la conclusion d'efforts d'épargne qui se sont étalés sur de nombreuses années. Il faut bien la planifier, car notre revenu imposable variera d'une année à l'autre en fonction des actifs retirés.



À quel âge demander ses rentes ? Dans quel ordre décaisser ses actifs ? La réponse à ces questions aura une incidence majeure sur vos ressources financières à la retraite.

La période de la retraite peut générer bien des inquiétudes.

En effet, on passe d'une phase active où l'on touche des revenus d'emploi stables à une autre où il faut compter sur nos actifs et nos rentes.

CELI, REER, FERR, RRQ, PSV, fonds de pension de l'employeur... il est facile de s'y perdre.

Quel ordre de décaissement privilégier ?

CRUCIALE PLANIFICATION FISCALE

La phase de décaissement est la conclusion d'efforts d'épargne qui se sont étalés sur de nombreuses années. Il faut bien la planifier, car notre revenu imposable variera d'une année à l'autre en fonction des actifs retirés.

« Si l'on retire du CELI, il n'y aura pas d'impôt. En revanche, quand on effectue des retraits du FERR, ils sont considérés comme un revenu imposable. De plus, en demandant ses rentes de RRQ trop tôt, on se prive de la bonification. C'est pourquoi une planification fiscale rigoureuse est la clé pour optimiser ses revenus à la retraite », souligne Jean-philippe Vézina, planificateur financier et fiscaliste de l'équipe Jean-maurice Vézina.

Il faut savoir que cette planification n'est pas coulée dans le béton et peut évoluer au fil du temps.

« Le meilleur plan de décaissement à la retraite permet d'optimiser la fiscalité, mais surtout d'atteindre vos objectifs personnels. Chaque situation est unique, le plan doit être le reflet de votre réalité », assure le fiscaliste Jean-philippe Vézina.

EXEMPLES DE DÉCAISSEMENT

Prenons l'exemple de Jacques, qui prévoit prendre sa retraite d'ici la fin de l'année, à ses 63 ans.

Sa conjointe, Lucie, 65 ans, est nouvellement retraitée.

Jacques a un Régime enregistré d'épargne retraite (REER) de 200 000 \$ et un Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) de 500 000 \$. Lucie a un REER de 50 000 \$, un CELI de 90 000 \$ et un placement non enregistré de 100 000 \$. La rente mensuelle de RRQ estimée pour Jacques est de 821 \$ et elle est de 650 \$ pour Lucie. Ils ont besoin d'un revenu net mensuel de 4000 \$ indexé pour payer leurs dépenses. Jean-philippe Vézina a établi quatre scénarios.

SCÉNARIO 01:

Si le couple décaisse les placements lourdement imposés en premier, c'est-à-dire le REER/FERR avant le placement non enregistré et le CELI, il manquera d'argent avant l'âge de 95 ans (manque de 100 500 \$).

SCÉNARIO 2 :

Si le couple rachète les placements à faible imposition en premier, en retirant le placement non enregistré et le CELI avant le REER/FERR, il manquera encore une fois d'argent avant l'âge de 95 ans (manque de 51 100 \$).

SCÉNARIO 3 :

Si le couple opte pour une stratégie de décaissement mixte, en retirant en même temps des sommes du REER/ FERR, du CELI et du compte bancaire non enregistré afin de conserver sensiblement le même revenu imposable durant toute la retraite, il aura non seulement suffisamment d'argent jusqu'à 95 ans, mais aussi un excédent de 25 000 \$, une différence de 125 500 \$ avec le premier scénario.

« L'ordre de décaissement est une variable très importante à considérer, mais elle est malheureusement souvent négligée. Une bonne stratégie de décaissement permettra de ne pas laisser d'argent sur la table », mentionne Jean-philippe Vézina, qui a aussi travaillé sur un quatrième scénario en modifiant la date de prise de RRQ.

SCÉNARIO 4 :

Si Jacques et Lucie reportaient leur rente de la RRQ de cinq ans, donc respectivement à l'âge de 68 ans et 70 ans, ils pourraient profiter de la bonification. En optant également pour une stratégie de décaissement mixte, ils auraient suffisamment d'argent jusqu'à 95 ans et il y aurait même un excédent de 248 200 \$, soit une différence de 348 700 \$ avec le premier scénario.

Inflation: « tout est sous contrôle » à Québec, assure Marchand

Par Émilie Pelletier, Le Soleil

|17 octobre 2023

Même si les oppositions s'inquiètent que l'inflation ne joue des tours aux finances municipales, le maire Bruno Marchand jure que « tout est sous contrôle » et que la Ville s'efforce de « réduire la facture au maximum » pour les citoyens... sans s'avancer sur un chiffre.

« On prépare actuellement le prochain budget de la Ville. Un budget qui nous pose encore d'immenses défis, parce que le contexte est encore tout aussi difficile que l'an passé, pour ne pas dire pire », a mis la table mardi le maire de Québec, pendant le conseil municipal.

Les élus municipaux ont adopté le bilan provisoire des finances de Québec. En date du 31 août, lors de sa mise à jour budgétaire, l'administration Marchand anticipait un surplus de 257 628 \$ pour l'exercice financier 2023.

Un surplus « minuscule » qui n'est pas sans préoccuper les partis d'opposition.

« Ce n'est pas avec des revenus de cette année qu'on paie nos choses. Il faut aller dans les fonds de tiroirs pour être capable de balancer. On se demande comment ça va affecter les citoyens », a de nouveau questionné le chef de l'opposition officielle, Claude Villeneuve, après avoir soulevé semblable interrogation la veille.

« On pige dans nos surplus accumulés des dernières années, et ça, c'est très inquiétant », a lui aussi souligné Stevens Mélançon, conseiller municipal de la deuxième opposition. « On va suivre ligne par ligne le prochain budget pour voir comment on va faire pour s'en tirer, comment on va faire comme magiciens pour trouver des solutions pour éviter le mur dans lequel on s'en va. »

Selon lui, il est inévitable que l'augmentation des taxes de 2024 soit supérieure à 3 %. « Si c'est en bas, j'ai hâte de voir la gymnastique qu'on va faire pour en arriver à ça », met au défi M. Mélançon.

Vers l'équilibre budgétaire

Dans un contexte économique comportant « une plus grande part d'imprévisibilité qu'à plusieurs moments de notre histoire », le maire Bruno Marchand n'a pas la même lecture des chiffres. Son administration affirme se diriger vers l'équilibre budgétaire en fin d'année.

« À la fin de l'été, tout était sous contrôle. »

— Bruno Marchand, maire de Québec

« La Ville de Québec ne fait pas de déficit d'aucune façon que ce soit. Elle utilise comme d'habitude l'ensemble des moyens financiers dont elle dispose pour faire face à ses obligations », a confirmé le bras droit du maire, Pierre-Luc Lachance.

Responsable des finances au comité exécutif, ce dernier a nuancé les craintes des oppositions. En 2022, dit-il, Québec se dirigeait au 31 août vers un surplus de 2,4 millions \$, avant de finalement boucler l'année avec un excédent de 65,7 millions \$.

« Il n'est pas dit qu'on va aller à cette hauteur-là cette année, on fait affaire avec un contexte financier complètement différent, tempère M. Lachance. Ce qu'on peut dire, c'est qu'on administre encore une fois les fonds publics de façon responsable, on ne surtaxe pas les citoyens et on s'occupe de faire des choix en fonction de répondre aux attentes qu'ils ont en termes de services municipaux ».

Impôt foncier encore flou

Parlant de taxes, l'administration Marchand n'a toujours pas fait part de ses intentions. L'année dernière, les citoyens avaient été fixés sur la hausse de leur impôt foncier le 13 octobre. Il leur faudra attendre encore pour connaître l'augmentation qui les attend en 2024.

« Pour cette année, on est en train de faire le travail. Notre calcul de la fin août, c'est une inflation de 5,5 % dans les 12 derniers mois »,

expose le maire. Il prévient d'ores et déjà que toute hausse en deçà de ce niveau constituera « une économie par rapport à ce que ça nous coûte comme Ville ».

« On travaille à faire en sorte de réduire la facture au maximum », s'engage-t-il, se disant « déterminé à présenter un budget respectueux de la capacité de payer ».

Sans jamais chiffrer l'augmentation à venir des taxes municipales, M. Marchand se contente de rappeler qu'en 2023, son administration avait opté pour une hausse de taxes limitée à 2,5 %, alors qu'elle aurait pu aller jusqu'à 6 %.

« On est une des rares grandes villes à avoir maintenu un taux aussi bas », se targue-t-il. Déjà, poursuit-il, les citoyens ont eu droit à « une économie de 3,5 % cette année ».

« Ce qu'on ne leur a pas chargé, on l'a payé en faisant des choix dans notre budget pour s'assurer qu'on ne le chargeait pas aux citoyens. Je comprends l'inquiétude des gens, on a des pressions énormes dans les villes [...] on travaille à faire en sorte que ça ait le moins d'impact possible pour les citoyens. »